

DEC123278DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandclément, et à Mme Nathalie Ollivier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8102 intitulé Laboratoire de l'Univers et de ses Théories (LUTH)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8102, intitulée Laboratoire de l'Univers et de ses THéories (LUTH), dont le directeur est M. Stéphane Mazevet;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Grandclément, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grandclément, délégation est donnée à Mme Nathalie Ollivier, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à dater du 1^{er} mars 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2012

Le directeur d'unité

Stéphane Mazevet